

A l'attention des parents dont les enfants ont des PAI :

- Récupérer les trousse d'urgence de vos enfants le dernier jour d'école
- Ramener les trousse d'urgence à jour (médicaments non périmés) et ordonnance à jour le 1^{er} JOUR DE LA RENTREE de septembre

Concernant les enfants ayant un **PAI ALIMENTAIRE** :

En l'absence de trousse d'urgence le jour de la rentrée,
**L'ELEVE NE POURRA PAS DEJEUNER A LA RESTAURATION
SCOLAIRE**

Service Promotion de la Sante en faveur des élèves